

Communiqué de presse conjoint franco-japonais à l'occasion de la visite du Premier ministre Shinzo Abe en France

Communiqué de presse conjoint « franco-japonais » à l'occasion de la visite du Premier ministre Shinzo Abe en France

A l'invitation de M. François HOLLANDE, président de la République française, M. Shinzo ABE, Premier ministre du Japon, a effectué une visite en France du 4 au 6 mai 2014. Cette visite s'inscrit dans la continuité de la visite d'Etat du président de la République française au Japon en juin 2013, et confirme le partenariat d'exception engagé entre les deux pays à cette occasion.

Cette visite a permis d'évoquer les grands sujets internationaux et les questions globales.

Les deux dirigeants ont constaté avec satisfaction les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Communiqué conjoint entre la France et le Japon et de la feuille de route pour la coopération franco-japonaise 2013-2018 publiés en juin 2013, qui témoignent du nouvel élan donné à la relation bilatérale dans tous les domaines. Ils en ont confirmé les orientations et ont pris acte des développements suivants :

1. Resserrer la communauté de valeurs



(1) Les deux dirigeants marquent leur volonté de maintenir leurs rencontres sur un rythme annuel dans la mesure du possible en profitant entre autres des occasions offertes par une participation conjointe aux conférences internationales.

(2) Le Premier ministre ABE a affirmé, sur la base du principe de « contributeur proactif à la paix » prenant appui sur la coopération internationale, sa volonté de contribuer encore plus activement à la paix, la stabilité et la prospérité de la société internationale tout en réalisant la paix et la sécurité de la région. Le Président HOLLANDE a salué et soutenu la détermination et les efforts du Japon à contribuer à la paix et la sécurité internationales.

(3) Les dirigeants marquent leur opposition à toute acquisition ou revendication, par la coercition ou la force, d'une partie ou de la totalité du territoire d'un Etat par un autre Etat, en violation du droit international, en particulier de la Charte des Nations Unies. Ils soulignent, leur attachement au règlement pacifique des différends. Ils rappellent également l'importance de maintenir les libertés de navigation et de survol en haute mer conformément au droit international y compris la Convention des Nations Unies sur le Droit de la mer.

(4) Concernant le G8, la France et le Japon rappellent que le groupe s'est rassemblé sur la base de convictions communes et de responsabilités partagées. Le référendum illégal qui s'est tenu en Crimée en violation de la constitution ukrainienne et le rattachement de cette région à la Fédération de Russie violent les principes sur lesquels repose le système international. Dans ces conditions, la France et le Japon ont suspendu avec les Etats-Unis, l'Allemagne, le Royaume-Uni, le Canada et l'Italie leur participation au G8 jusqu'à ce que la Russie change de cap et que le contexte se prête à nouveau à un débat constructif au sein du G8. Alors que la Russie continue à faire monter les



tensions en dépit de l'accord de Genève du 17 avril, pour assurer les conditions de succès pour un vote pacifique et démocratique au premier tour des élections présidentielles ukrainiennes prévu le 25 mai, les deux pays sont convenus, le 26 avril, avec leurs partenaires du G7 d'agir rapidement pour imposer de nouvelles sanctions à la Russie. La France et le Japon soulignent que la voie reste ouverte pour une résolution diplomatique de cette crise et pressent la Russie de s'y engager.

(5) Forts du succès de la première réunion des ministres des Affaires étrangères et de la Défense (9 janvier 2014) qui a marqué l'intensification du dialogue sur les questions politico-sécuritaires, les deux pays ont réuni en avril les Comités portant sur la coopération en matière d'équipements de défense et sur le dispositif de contrôle des exportations qui avaient été mis en place lors de la réunion de janvier, et examiné les mesures pour approfondir davantage la coopération franco-japonaise dans ces deux domaines. En ce qui concerne la coopération en matière d'équipements de défense, les deux pays ont identifié un intérêt conjoint à coopérer dans plusieurs secteurs notamment celui des systèmes de drones. Ils ont engagé, sur cette base, des négociations en vue de la conclusion d'un accord intergouvernemental qui encadrera la coopération en matière d'équipements de défense. En matière de coopération sur le contrôle des exportations, les deux pays ont approfondi la connaissance mutuelle de leur environnement de sécurité ainsi que des mécanismes de contrôle des matériels militaires et des biens à double usage. La France et le Japon sont convenus d'organiser la prochaine réunion des ministres des Affaires étrangères et de la Défense en 2015, à Tokyo.

6) Les deux dirigeants ont réaffirmé leur volonté de conclure un Accord de partenariat stratégique ambitieux qui servira de base pour approfondir les différentes coopérations entre l'Union européenne et le Japon.



(7) La France et le Japon ont convenu de poursuivre le dialogue étroit entre le Conseil japonais de sécurité nationale du côté japonais et les services concernés du côté français.

(8) La France et le Japon réaffirment leur détermination partagée à poursuivre leur dialogue en matière de désarmement ainsi que leurs efforts pour régler les crises de prolifération, notamment en Corée du Nord, en Syrie et en Iran. Les deux pays saluent l'importance de la contribution spécifique de la France en tant qu'Etat doté ainsi que celle du Japon aux efforts de désarmement nucléaire. Le Japon salue l'engagement de la France dans le domaine de la non-prolifération en Asie.

(9) Dans les domaines de l'humanitaire et des Droits de l'homme, les deux pays réaffirment leurs efforts pour résoudre les questions d'enlèvement par la Corée du Nord.

(10) Les deux dirigeants sont convenus de l'importance de l'appropriation par l'Afrique y compris l'Union africaine (UA) ainsi que les Communautés économiques régionales (CER) des enjeux de croissance, développement, paix et stabilité sur le continent. Ils ont rappelé leur soutien constant aux efforts africains et se sont engagés à le poursuivre.

Dans ce cadre, les deux pays coopéreront pour promouvoir, d'une part, la formation dans le domaine du maintien de la paix par un soutien aux centres d'excellence tels que l'Ecole de Maintien de la Paix de Bamako (EMP) et, d'autre part le déminage et la neutralisation des munitions non-explosées dans la région sahélienne notamment par un appui au Centre de perfectionnement aux actions post-confliktuelles de déminage et de dépollution de Ouidah, au Bénin (CPADD).

Par ailleurs, les deux pays réaffirment leur volonté de soutenir les projets destinés à améliorer la



gestion des frontières dans la région Sahel-Sahara. Les deux pays s'attacheront à renforcer les échanges d'information entre Ambassades de France et du Japon dans cette zone et sur le continent.

En ce qui concerne la coopération en matière de développement, les deux pays saluent l'approfondissement du dialogue entre la JICA et l'AFD à différents niveaux et dans divers domaines . En particulier, dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire en Afrique, les deux pays se félicitent de la consultation approfondie par ces deux agences, avec la participation du Gouvernement du Sénégal, en vue d'une coordination concrète dans le soutien à la production rizicole dans la vallée du fleuve Sénégal.

La France et le Japon s'attacheront à renforcer leur coopération culturelle en Afrique et à y promouvoir les cultures et les langues française et japonaise.

(11) Les dirigeants ont exprimé leur intention de renforcer la coopération franco-japonaise dans le domaine de la sûreté maritime, notamment en matière de lutte contre la piraterie. Au large de la Somalie et dans le Golfe d'Aden, la France et la Japon soutiendront la mise en oeuvre de façon soutenue par les Etats de la région du Code de Conduite de Djibouti sur la prévention et la répression des attaques à main armée contre des navires. En outre, les dirigeants, se félicitant des interactions opérationnelles entre la force maritime japonaise et la marine nationale au large de la Somalie et dans le golfe d'Aden, ont décidé d'explorer les voies de leur poursuite. Dans le Golfe de Guinée, les deux Etats soutiendront la mise en oeuvre des Codes de conduite de Yaoundé relatifs à la prévention et à la répression des actes de piraterie, des vols à main armée à l'encontre des navires et des activités maritimes illicites en Afrique de l'ouest et du centre.



(12) Les deux pays saluent le renforcement de leur coopération dans le Pacifique Sud, qui se manifestera notamment en 2014 par l'envoi de personnels des forces d'auto-défense japonaises aux exercices d'aide humanitaire et de gestion des catastrophes naturelles « Croix du Sud ».

(13) La France et le Japon procéderont à des échanges d'information notamment sur l'analyse de la menace et des risques dans les zones où les deux pays ont des intérêts particuliers et renforceront la coopération sur la protection de leurs ressortissants dans les zones en question.

(14) Les deux pays décident de lancer un dialogue sur la cyber sécurité.

(15) Les deux pays tiendront un dialogue sur la soutenabilité financière du système des Nations Unies entre leurs ministères des Affaires étrangères au cours de l'année 2014.

2. Changer les défis en opportunités : Rapprocher nos économies au service de la croissance, de l'innovation et de l'emploi

(1) La France et le Japon conviennent de promouvoir un dialogue économique de haut niveau entre leurs ministres chargés de l'Economie et des Finances, qui fera partie intégrante de la feuille de route pour la coopération franco-japonaise.

(2) La France et le Japon se félicitent de l'intensification de leurs échanges sur les questions globales, notamment dans le cadre d'un forum tel que le G20, ainsi qu'à l'OCDE. Dans ce contexte,



ils saluent le cinquantième anniversaire de la participation du Japon à l'OCDE ainsi que les initiatives du Japon en tant que Président de la Réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres. La France et le Japon sont résolus à mettre en oeuvre de manière rapide l'échange automatique d'information fiscale suivant le standard unique qui sera développé par l'OCDE.

(3) Les deux pays ont rappelé l'importance de respecter et de promouvoir les droits des femmes partout dans le monde. Ils sont convaincus que l'égalité entre les femmes et les hommes est un facteur de croissance et de compétitivité autant que de progrès social et de paix. Ils sont déterminés à promouvoir une participation égale des femmes et des hommes dans tous les domaines et éliminer toute forme de discriminations et de violence à leur encontre. Ils s'engagent à échanger sur les solutions innovantes qu'ils mettent en oeuvre pour favoriser l'activité économique des femmes, leur accès aux postes de responsabilité, et pour permettre une meilleure articulation des temps de vie professionnelle et personnelle. Ils favoriseront l'élaboration d'une stratégie commune à cet égard dans le cadre des travaux du G20.

(4) Les deux dirigeants ont réaffirmé leur souhait de voir conclure à courte échéance un Accord de partenariat économique entre l'Union européenne et le Japon qui soit ambitieux, complet et équilibré . Ils se sont accordés sur le fait que la négociation de l'Accord de partenariat économique est une occasion à saisir pour favoriser la croissance et l'emploi de leurs pays respectifs. Dès lors, l'accord traitera de toutes les questions d'intérêt commun des deux pays, y compris les échanges de biens, de services, l'investissement, les mesures non-tarifaires et l'accès aux marchés publics (« *procurement* »), notamment ferroviaires. La France et le Japon saluent la tenue du 22ème sommet UE-Japon le 7 mai à Bruxelles, sommet qui permettra l'approfondissement du partenariat stratégique UE-Japon et participera au développement d'une relation globale entre les deux partenaires.



(5) Les deux pays ont décidé qu'Ubifrance, l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII) et le JETRO coopéreront en vue de l'exportation et de l'internationalisation des PME et des ETI ainsi que la promotion des investissements croisés. Les trois institutions mettront en oeuvre les projets comme la promotion des investissements par les entreprises françaises au Japon et par les entreprises japonaises en France, la facilitation des affaires pour les entreprises japonaises en France (coopération au sein du Club Japon, etc.) et françaises au Japon ou encore la promotion de la coopération franco-japonaise dans les marchés tiers (tenue des séminaires) notamment en Afrique et en Asie.

(6) La France et le Japon promeuvent un dialogue renforcé en matière de politiques agricoles, ainsi qu'une relation de coopération dans le domaine agricole et agroalimentaire qui reflète les particularités des régions, y compris le sanitaire et phytosanitaire (SPS), la culture culinaire et les indications géographiques (IG), ou encore dans le domaine de la promotion d'une agriculture compétitive, innovante et responsable au niveau environnemental et social.

(7) La France et le Japon renforcent leur coopération en matière industrielle, scientifique et technologique. Les dirigeants se sont félicités en particulier des avancées au sein des trois groupes de travail qui ont été créés dans le cadre du Comité de coopération industrielle (textile / réseau intelligent et de la ville intelligente / robotique) ainsi que de la coopération en matière de recherche au sein du Comité conjoint pour la coopération scientifique et technologique (technologie moléculaire / matériaux avancés / robotique / maritime). Ils ont également salué les progrès de la coopération dans les domaines de l'agriculture, les technologies de l'information et de la communication, les énergies marines, l'aéronautique civile, l'automobile, les développements des partenariats et de la coopération industrielle au profit des pays tiers notamment en Afrique et en



Asie.

(8) Les deux pays renforceront davantage la coopération bilatérale dans tous les domaines concernant l'énergie nucléaire et se félicitent de l'approfondissement du dialogue à travers le Comité franco-japonais sur l'énergie nucléaire.

(9) Les deux pays rappellent la priorité qui est accordée à assurer le plus haut niveau de sûreté nucléaire dans leurs pays et sur le plan mondial. A cet égard, le Japon et la France soulignent le renforcement de la coopération entre les autorités de sûreté nucléaire française et japonaise, la poursuite de leur contribution au plan d'action de l'AIEA concernant la sûreté nucléaire et leur disponibilité à répondre aux demandes de coopérations qu'elles pourraient recevoir de la part des autorités de sûreté nucléaire d'autres pays.

(10) Les deux pays intensifieront leur coopération en matière de nucléaire civil. Dans ce contexte, la France et le Japon se félicitent de la signature de l'accord entre les autorités japonaises et le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) sur le projet de réacteur de quatrième génération ASTRID et la coopération sur les réacteurs à neutrons rapides. En outre, alors que le Japon a fait part de sa volonté de tirer les leçons des expériences et des savoir-faire internationaux, la France confirme sa disponibilité à contribuer aux efforts du Japon dans la gestion des conséquences de l'accident nucléaire de Fukushima Dai-ichi et du démantèlement de la centrale, par la mise à disposition de son savoir-faire et par sa disponibilité à partager son expérience avec les structures japonaises impliquées dans la stratégie et les opérations de démantèlement. A cet égard, le Japon et la France saluent la signature de l'accord portant création de la Joint-Venture ANADEC entre AREVA et ATOX, pour contribuer au développement des



technologies pour le démantèlement des centrales de Fukushima-Daï-ichi. En outre, les deux pays encouragent l'élargissement de la coopération entre l'Agence japonaise de l'énergie atomique (JAEA) et le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) dans la recherche en vue du démantèlement des centrales de Fukushima-Daï-ichi qui comprennent aujourd'hui les recherches que la JAEA mène en tant que membre de l'IRID. Sur le plan industriel, les deux pays approfondiront leur coopération en Turquie et dans d'autres pays tiers par la promotion, sur les marchés internationaux du réacteur ATMEA-1 co-développé par les entreprises française et japonaise. Sur le plan institutionnel, les deux pays se coordonneront, à l'image de la coopération mise en oeuvre sur le projet prévu en Turquie, pour répondre aux besoins et accompagner les pays ayant fait le choix de cette technologie. En outre, dans le domaine du cycle du combustible nucléaire, les deux pays approfondiront également leur coopération dans le domaine industriel en vue du fonctionnement sûr et stable de l'usine de retraitement de Rokkasho.

(11) S'agissant de la coopération sur le projet ITER (réacteur thermonucléaire expérimental international) et dans les activités relevant de l'approche élargie, les deux pays approfondissent la coopération visant à la réussite des projets en cours à Cadarache en France et Aomori / Ibaraki au Japon en vue de la réalisation d'énergie issue de la fusion nucléaire.

(12) Tenant compte des modes de production énergétique divers d'aujourd'hui, notamment l'utilisation des technologies thermiques alimentées au charbon à haut rendement, les deux pays rappellent l'importance de la sécurité énergétique et l'approvisionnement en énergie stable et efficace.

(13) Concernant le nucléide radioactif dans les produits alimentaires et les fourrages provenant du



Japon, le Japon se félicite de la compréhension de la France pour une révision des mesures de restriction de l'UE fondée sur des données scientifiques et le « CODEX pour les contaminants et les toxines dans les aliments ».

(14) La France et le Japon saluent l'intention du Centre national d'études spatiales (CNES) et de l'Agence d'exploration spatiale du Japon (JAXA) de faire avancer l'examen en vue de l'identification des champs concrets de la coopération spatiale lors du dialogue annuel entre les organisations parties cet automne.

(15) La France et le Japon contribuent ensemble à relever les grands défis sanitaires internationaux et à améliorer la santé des populations les plus pauvres. Les deux pays partagent l'idée que la réalisation de la couverture sanitaire universelle (CSU) correspond aux enjeux de santé de la communauté internationale et que cet objectif devrait figurer en bonne place dans l'Agenda de développement post-2015. Les deux pays approfondiront leur coopération dans le domaine de la santé à travers entre autres, la tenue d'événements conjoints pour promouvoir la compréhension de la CSU. Dans le cadre de leur engagement de longue date contre les maladies infectieuses, ils renforcent leur collaboration au sein des enceintes internationales notamment le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

(16) Les deux pays réaffirment leur intention de coopérer activement pour qu'un accord international applicable à tous les pays, y compris aux principaux pays émetteurs, soit adopté lors de la vingt-et-unième Conférence des Parties (COP21) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques que la France accueillera en 2015. En outre, les deux pays poursuivront leurs efforts pour faire face au changement climatique et pour remplir leur rôle afin de limiter



effectivement la hausse globale des températures en dessous de 2 degrés Celsius par rapport à l'ère préindustrielle, dans le respect de la science. Les deux pays accordent de l'importance à la décision de la COP 19 qui invite tous les pays à soumettre leur contribution nationale, centrée sur l'atténuation bien en avance de la COP 21 et avant le premier trimestre de 2015 pour les pays prêts à le faire. La France et le Japon poursuivront leurs efforts dans des enceintes parallèles à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques telles que le G20, l'OCDE ou le Forum des Economies Majeures (MEF) en inscrivant le climat à l'agenda. Les deux pays rappellent la nécessité de continuer à mobiliser les financements publics et privés en faveur de la lutte contre le changement climatique. Ils soulignent l'importance du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), du Fonds d'investissement climatique (CIF) et du Fonds Vert pour le Climat (GCF). La France et le Japon se félicitent de la tenue du Sommet du Secrétaire général des Nations Unies sur le climat qui se tiendra à New York le 23 septembre 2014. La France salue la tenue du Forum sur l'Innovation pour Cool Earth (ICEF) en octobre 2014 organisé par le Japon en vue du règlement du problème du changement climatique à travers l'innovation.

La France et le Japon se félicitent du renforcement accru du dialogue et de la coordination entre la JICA et l'AFD, notamment autour de la coopération en matière de lutte contre le changement climatique y compris le développement de villes durables.

Les deux pays ont confirmé la mise en oeuvre du programme de soutien (cofinancement) pour la lutte contre le changement climatique au Vietnam et plus généralement leur volonté de collaborer sur des projets visant un développement sobre en carbone en Asie, notamment en milieu urbain. Les deux pays ont confirmé la nécessité de mesures conjointes en faveur des pays vulnérables tels que certains pays dans la région Pacifique.



(17) Les deux pays sont convenus de l'importance du rôle que joue le financement innovant pour le développement et de continuer à renforcer la coopération à travers entre autres les discussions au sein du groupe pilote. La France se félicite de l'introduction par le Japon de la conversion du prêt concernant l'éradication de la polio en un financement innovant ainsi que de l'examen par le Japon d'autres contributions de solidarité.

(18) Les deux pays poursuivent la coopération pour le développement avec l'objectif de résoudre les questions globales y compris celles sur la sécurité alimentaire, l'énergie, le changement climatique, la CSU et le financement innovant. Pour discuter de la coopération franco-japonaise sur ces enjeux du développement, les deux pays ont convenu de tenir prochainement un dialogue de coopération du développement franco-japonais.

3 Faire des liens entre nos deux sociétés un atout pour l'avenir

(1) La France et le Japon saluent la signature de la convention de reconnaissance mutuelle des études et des diplômes par les conférences d'établissements d'enseignement supérieur français et japonais, qui permettra de faciliter la mobilité dans les deux sens d'étudiants et le développement de nouveaux partenariats universitaires. Ils discutent pour la promotion de l'usage du français lors des grands événements sportifs au Japon et réaffirment plus largement leur volonté de mettre en oeuvre les moyens nécessaires incluant un arrangement éducatif bilatéral, pour favoriser l'enseignement de la langue du partenaire. Les deux pays soutiennent pour cela le développement du réseau franco-japonais des collèges et lycées « Colibri ».



(2) La France félicite le Japon pour l'obtention des grands événements sportifs internationaux que sont la Coupe du monde de rugby de 2019 et les Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo de 2020, et souhaite apporter sa contribution à leur succès. Elle exprime son intention de coopérer pour « Sport for Tomorrow », initiative japonaise de promotion du sport à l'international. Les deux pays sont déterminés à renforcer leur coopération à travers la signature prochaine d'une déclaration d'intention entre les ministères en charge des sports portant notamment sur le développement des échanges sportifs et la lutte anti dopage. Ils encouragent la finalisation des accords de coopération entre les comités nationaux olympiques et entre les fédérations française et japonaise de volleyball. Ils décident de l'envoi conjoint d'entraîneurs de judo japonais et français en Israël et dans les territoires palestiniens en coopération avec la Fédération française de Judo et l'All Japan Judo Federation en vue de promouvoir la compréhension mutuelle et le renforcement de la confiance à travers le sport. Les deux pays envisagent le développement d'une coopération pour la promotion du français langue olympique, à travers notamment la formation des volontaires pour les Jeux.

(3) La France et le Japon réaffirment l'importance du rôle des échanges intellectuels et de la culture dans les relations franco-japonaises et se félicitent de l'intensité de leurs échanges intellectuels ainsi que du développement de leurs relations culturelles et artistiques. Les deux pays saluent les événements marquants que sont en 2014 le 90ème anniversaire de la création de la Maison franco-japonaise à Tokyo, qui marque une étape essentielle dans l'histoire des échanges culturels entre les deux pays, la réouverture de la Villa Kujoyama, résidence de créateurs à Kyoto, l'ouverture du Centre d'études avancées franco-japonais de Paris, ainsi que l'organisation active d'événements culturels tant à l'Institut français du Japon qu' à la Maison de la culture du Japon à Paris (MCJP) et à la Maison du Japon à la Cité internationale universitaire de Paris. Les deux pays, visant à davantage de compréhension mutuelle, continueront à promouvoir les échanges culturels au sens



large, y compris leurs traditions culinaires respectives, encourageront la coopération entre institutions et poursuivront leurs efforts pour présenter les atouts de leurs cultures au reste du monde.

(4) La France se félicite de l'entrée en vigueur au Japon, au 1er avril 2014, de la Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants. Les deux pays marquent leur volonté de poursuivre, en parallèle, leur travail de médiation dans les conflits parentaux, qui ne pourront être traités dans le cadre bilatéral de la coopération entre autorités centrales, notamment au sein du Comité franco-japonais sur l'enfant au centre d'un conflit parental.

(5) Les deux pays se réjouissent du dynamisme des relations entre leurs collectivités territoriales respectives. Les 4èmes Rencontres de la coopération décentralisée franco-japonaise qui se tiendront à Takamatsu en octobre 2014 seront l'occasion de mettre en valeur les projets identifiés dans le domaine économique et du développement durable.

(6) Forts du succès de leurs campagnes de promotion croisée en 2013, la France et le Japon continueront à tenir un dialogue régulier sur le tourisme, notamment afin de promouvoir la diversification des destinations sur leurs territoires respectifs et de sensibiliser un public plus large./

